



Le mariage posthume, qu'est ce que c'est ?

Fiche pratique publié le 24/02/2014, vu 2405 fois, Auteur : [veronique levrard avocate](#)

Le mariage posthume, qu'est ce que c'est ? Peut on faire officialiser un mariage malgré le décès d'un des fiancés ?

Les dispositions légales permettent dans certaines hypothèses d'envisager le mariage entre deux personnes malgré le décès prématuré de l'un des futurs époux.

Cette procédure est assez rare, mais elle permet de constater une union qui était projetée par un couple mais dont l'accomplissement n'a pu se réaliser à la suite du décès prématuré de l'un d'eux.

J'ai moi même mis en palce une telle procédure :

Un jeune couple avait projeté d'officialiser son union, mais malheureusement le futur époux, charpentier de son état avait subi un accident qui lui a coûté la vie. La future épouse, alors enceinte de leur enfant était venue me consulter pour officialiser l'union, qu'ils avaient tous deux souhaité.

L'intégralité des membres de leur famille respective avait témoigné de ce projet.

L'union a donc pu être consacrée malgré ce malheureux décès.

Ce type de procédure est assez rare dans une carrière d'Avocat, car elle correspond à une situation de fait relativement rare aussi fort heureusement.

La symbolique de l'union est importante malgré le décès prématuré de l'un des futurs époux.